|  |  |
| --- | --- |
| **PSYCHOPEDAGOGUE** | |
| Emploi | Psychopédagogue |
| Site | CMPP Besançon |
| Contrat | CDI temps partiel 0.50 ETP |
| Contexte | L’association Charles BRIED gère le CMPP BAPU Chifflet de Besançon et son antenne de Valdahon, ainsi que le CMPP de Gay. Les CMPP sont des centres de consultations et de soins ambulatoires qui reçoivent les enfants et adolescents de 0 à 20 ans. Le BAPU est un centre de soins à destination des étudiants.  Les soins sont dispensés sous l’autorité d’un médecin psychiatre, par une équipe composée d’orthophonistes, de psychomotriciens, de psychologues et de psychopédagogues.  Un poste de psychopédagogue à temps partiel (0,5/0,75 ETP) au CMPP de Besançon, au sein d’une équipe de 25 personnes, est disponible.  Spécialiste de l’aide aux élèves en difficulté devant les apprentissages scolaires, le (la) psychopédagogue intervient au CMPP au sein de l’équipe thérapeutique, sous la responsabilité du médecin directeur.  Il (elle) reçoit les enfants et adolescents seuls ou en petits groupes.  Sa formation et sa qualification ont le plus souvent été acquises au sein de l’Education nationale. |
| Missions | Le (la) psychopédagogue au CMPP :   * **Prend en charge des enfants et des adolescents** : * Sous la responsabilité du médecin directeur, après échange en équipe. * Après une évaluation faite par lui(elle)-même confirmant la pertinence et l’opportunité de cette indication. * Selon des modalités et une fréquence qui ont fait l’objet d’un échange en équipe : séances habituellement hebdomadaires, individuelles ou petits groupes. * **Réalise des bilans visant à évaluer et comprendre les difficultés :** * En lien avec les parents ou responsables légaux qui amènent l’enfant en consultation. * A partir des éléments apportés par l’enfant, l’adolescent, ses parents, éventuellement son école. * A l’aide d’outils appropriés, de son choix. * **Participe au travail pluridisciplinaire d’élaboration** : * Il (elle) rend compte des évaluation réalisées. * Propose des remédiations ou des aides thérapeutiques. * Prend part au travail collectif de réflexion et d’élaboration. * Propose la tenue de concertations lorsqu’il (elle) le juge utile. * Rend compte, à l’occasion des réunions de synthèse ou de concertation, de l’avancée de son travail.   **MISSIONS ASSOCIEES**   * **Il (elle) fournit les comptes rendus écrits relatifs à ses interventions** * A l’intention du médecin directeur et à sa demande, notamment à l’occasion des renouvellement de prise en charge. * Pour l’alimentation du dossier du patient. * **Il (elle) s’implique dans le travail institutionnel :** réunions institutionnelles, formations collectives, élaboration du projet d’établissement, évaluations interne ou externe, etc. * Rattachement hiérarchique double et conjoint :   + Le Médecin directeur (seul responsable pour ce qui concerne le soin).   + Le Directeur administratif et pédagogique. * Respect de la déontologie relative aux interventions médicosociales, du secret professionnel, du secret médical partagé et des dispositions de Règlement intérieur. |
| Compétences | * Connaissance théorique du développement psycho-affectif de l’enfant et de l’adolescent et de ses pathologies. * Connaissance des dispositifs scolaires et périscolaires. * Sensibilisation à l’approche psychanalytique. * Intérêt et aptitude pour le travail pluridisciplinaire. * Implication dans l’échange duel. * Réserve professionnelle, juste distance. |
| Expérience | * Expérience en psychopédagogie appréciée |
| Mobilité | Départementale : possibilité de temps de travail à l’antenne de Valdahon |
| Formation | * Diplômes et capacités de l’Education nationale : CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH. * Formations ou sensibilisation personnelles en lien avec les références sur lesquelles s’appuient les CMPP. |
| Rémunération | Convention collective 66  Annexe 4 : dispositions particulières au personnel paramédical non cadre : coefficient de début de carrière : 434 – Fin de carrière : 762. |
| Conditions de travail | Temps de travail annualisé sur 38 semaines |
| Date de prise de poste | 02.11.2020 |
| Candidatures | Lettre de motivation + CV par courriel à [dap@charlesbried.fr](mailto:dap@charlesbried.fr) ou par courrier à Association Charles BRIED, à l’attention du médecin directeur et de la Directrice administrative et pédagogique, 22 rue Chifflet 25042 Besançon Cedex  Procédure de recrutement :   * Pré-sélection sur CV et lettre de motivation * Entretien(s)   Date limite de candidature : 4 juillet 2020 |
| Renseignements | dap@charlesbried.fr |